

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ ... NOMBRE DE PLACES LIMITÉ ... NOMBRE DE PLACES LIMITÉ...
Inscrivez-vous dès maintenant ! Inscrivez-vous dès maintenant ! Inscrivez-vous dès maintenant !



Formation « La Qualité Environnementale des Bâtiments »

Ordre des Architectes - ADEME – Europe & Environnement

11^{ème} édition

3 et 4 Septembre 2009/22 Septembre 2010

Pourquoi ?

L'émergence d'une prise de conscience partagée de la notion de Développement Durable engendre, pour les acteurs de l'évolution du cadre bâti et de l'aménagement du territoire, le besoin, voire la nécessité, d'une formation continue dans le domaine de la Qualité Environnementale.

Une formation riche, multi-acteurs et interdisciplinaire

Forte du succès de ses dix premières éditions lancées depuis juin 2005, dont **un des points forts relevé par les stagiaires eux-mêmes était celui de la complémentarité des publics**, cette formation montée par l'Ordre des Architectes Rhône-Alpes en partenariat avec l'ADEME, et coordonnée par l'association Europe et Environnement, est dès maintenant reconduite pour sa onzième édition.

Outre la qualité de son contenu, la spécificité et l'intérêt de cette formation découlent de la diversité des stagiaires. S'y retrouvent effectivement côte à côte des représentants de la Maîtrise d'ouvrage et des membres d'équipes de Maîtrise d'œuvre.

Cette formation propose un programme riche, évolutif et en phase avec le contexte professionnel actuel, dispensé par une très large palette d'intervenants et de professionnels d'origines et de compétences diverses. Nous vous proposons ainsi de quitter les modèles par trop reproduits tout en favorisant l'appropriation progressive des thèmes proposés, notamment par le biais d'études de cas traitées en sous-groupes.

Soucieux d'enrichir la démarche de formation en QEB, l'Ordre des Architectes souhaite mettre en place des Modules Complémentaires Optionnels (MoCoP) de deux jours parallèlement à la formation longue, destinés en priorité aux stagiaires des formations QEB. Modules courts de deux jours, les MoCoP permettront d'approfondir les connaissances et compétences dans des domaines pointus en offrant une expertise approfondie, technique et opérationnelle.

Une formation multi-acteurs qui s'adresse aux professionnels de la construction, notamment :

- **architectes**
- **collectivités**
- **maîtres d'ouvrage publics et privés**
- **syndicats mixtes**
- **urbanistes**
- **artisans et entrepreneurs du BTP**
- **salariés des entreprises du BTP**
- **bureaux d'études**
- **enseignants du bâtiment et des travaux publics...**

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Donner les moyens aux professionnels de l'acte de bâtir d'intégrer de façon pragmatique les exigences de la Qualité Environnementale en promouvant le dialogue et le travail multi-acteurs • Délivrance d'un certificat à la fin du stage après présentation d'un mémoire devant un jury. <p><i>Nouveauté : la formation intègre un module de 6 jours sur la conception et rénovation des Bâtiments à Basse Consommation énergétique</i></p>
Au programme	<ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux globaux du Développement Durable et de la démarche QEB • Expression de la QEB à travers le programme – Le SMO-SME • Stratégies de conception : bioclimatisme élargi • Urbanisme et aménagement durable • Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat – Analyse du site • Qualité d'enveloppe, isolation et étanchéité à l'air • Les choix énergétiques – les énergies renouvelables, les comforts liés à l'énergie • Appropriation d'un outil de conception, étude de cas • Matériaux et isolants écologiques • Gestion et maintenance du bâtiment, choix, outils, suivi • Suivi de chantier, chantiers verts • L'impact des bâtiments sur la santé • Le bois et la construction durable • Un éclairage sur la couleur - Eclairage naturel, artificiel • Géobiologie et feng-shui • Voyage d'études
Durée	<p>Du 3 et 4 septembre 2009 au 22 septembre 2010</p> <p>20 jours à raison de 2 jours par mois (Volume horaire : 160) + 16 jours à raison de 2 jours par mois + 3 jours de voyages d'études de cas à l'étranger + 1 jour de présentation en commun devant un jury et validation</p>
Lieu	<p>Ordre des Architectes Rhône-Alpes – 7 av. de Birmingham – 69004 LYON Tél. : 04 78 29 03 56 – fax : 04 78 29 63 35</p>
Organisme	<p>Ordre des Architectes Rhône-Alpes 7 avenue de Birmingham - 69004 LYON Site Internet : www.architectes.org/formations/ Enregistré sous le n°82 69 07151 69 auprès du Préfet de la Région Rhône Alpes N° SIRET : 77 987 661 400 016</p> <p>Contact : Nicole Givel Tél. 04 78 29 03 56 / fax : 04 78 29 63 35 - Mail : croara.formation@wanadoo.fr</p>
Partenaires	<p>ADEME (www.ademe.fr) et Europe et Environnement (www.europeetenvironnement.eu)</p>
Coût	<p>2 950 euros TTC par stagiaire, comprenant : les supports de formation et de documentation, le voyage d'études, l'inscription au centre de ressources EnviroBOITE, les déjeuners pris en commun</p> <p><i>Prise en charge possible par votre organisme de fonds formation</i></p>
Clôture des inscriptions	<p>7 août 2009</p>



ORDRE DES ARCHITECTES
ADEME
EUROPE ENVIRONNEMENT

BULLETIN D'INSCRIPTION
A LA FORMATION QUALITE ENVIRONNEMENTALE
DES BATIMENTS N°11

A retourner avant le 7 août 2009 par courrier accompagné du règlement à :
Ordre des Architectes - 7 avenue de Birmingham – 69004 LYON
Enregistré sous le n°82 69 07151 69 auprès du Préfet de la Région Rhône Alpes
N° SIRET : 77 987 661 400 016

Nom et Prénom du futur stagiaire : _____
Date de naissance : _____
N° portable : _____
E-mail : _____

Fonction ou titre :

Architecte

Numéro inscription au tableau de l'Ordre _____

Diplômé en Architecture

Maître d'ouvrage

Economiste

Ingénieur

Autre

Nom de l'entreprise _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone / Télécopie : _____

participera à la formation QEB n° 11 sur la Qualité Environnementale des Bâtiments, qui débutera le : **3 SEPTEMBRE 2009**

Modalités d'inscription :

Règlement : 2 950 € TTC (inclus le support outil/pédagogique)

Le règlement est à joindre à ce bulletin d'inscription, par chèques libellés à « Ordre des Architectes Rhône Alpes » :

1 chèque de 1 475 € encaissé le 1^{er} jour de la formation

1 chèque de 1 475 € encaissé 6 mois après le début de la formation, soit le 6 mars 2010.

L'inscription ne sera enregistrée qu'après la réception de ce document et des deux chèques de règlement. Aucun stagiaire ne sera admis le 1^{er} jour de la formation sans règlement préalable.

Annulation

Toute inscription non annulée 1 mois avant le début de la formation sera considérée comme due et ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne, sur la totalité de la formation.

Fait à, le.....

Signature :